

COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Date de Convocation 8 décembre 2021	Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heure trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Martine QUIGNARD maire
Date d’Affichage 8 décembre 2021	<u>Etaient présents</u> : Véronique Allot, Valérie Bejottes, Bruno Bénitah, Laurence Chami, Mélanie Desdoits, Nathalie Hugault (arrivée à 19h10 au point 34), Martine Jouvencon, Mathieu Lemonnier, Valérie Pereira, Martine Quignard, Joël Sabourin, Valérie Saint-Mleux formant la majorité des membres en exercice
Nombre de Conseillers En exercice : 15	<u>Absents excusés</u> : Evelyne Garat ayant donné pouvoir à Mélanie desdoits, Jean-Pierre Valon
Présents : 11/12	ayant donné pouvoir à Laurence Chami, Antoine Vey
Votants : 13	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Bruno Benitah
Votants : 14 au point 34 et suivants	

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021
- Délibération relative à la mise en œuvre du recensement 2022
- Délibération relative à l'hommage à Monsieur Gérard Lefebvre
- Délibération relative à la création Conseil municipal des jeunes
- Délibération relative au remplacement du photocopieur de l'école
- Délibération modificative n°2
- Délibération relative au remplacement du transformateur à côté de la place de la Liberté
- Diverses informations du maire.
- Questions diverses

Le quorum étant réuni, Madame le maire ouvre la séance à 18h30 et désigne Monsieur Benitah comme secrétaire de séance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame le maire propose au conseil municipal l'ajout d'une délibération une décision modificative et la modification de la composition de la commission cadre de vie, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le compte rendu du 21 octobre 2021 n'est pas approuvé par 7 VOIX CONTRE 3 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS.

Délibération n°2021-030- REMUNERATION D'AGENTS RECENSEURS et COORDINATEUR

Madame le maire rappelle que les opérations du recensement de la population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et que leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une dotation estimée à 1468 € qui pourra être utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Madame le maire propose que cette dotation soit répartie en trois parts égales sachant que le montant des cotisations restera à la charge de la commune. Ainsi, le montant de la rémunération brute est estimée à 580 € pour les deux agents recenseurs (Mesdames Brasseur et Gondouin) et le coordinateur (Madame Menay).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** la proposition de Madame le maire
- **DIT** que la dépense afférente à la rémunération de ces agents sera prévue au budget 2022.

Délibération n°2021- 031 – DELIBERATION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU POSTE TOUR (TRANSFORMATEUR) A COTE DE LA PLACE DE LA LIBERTE

La société ENEDIS souhaite remplacer le poste tour situé à côté de la place de la liberté par un nouveau poste plus compact et plus moderne.

La commune pourrait conserver ce poste tour au titre de la préservation des vestiges de l'ère industrielle. ENEDIS ferait alors une cession à la commune qui deviendrait ainsi propriétaire de ce poste, elle devra, dans ce cas, en assurer l'entretien.

Afin de vérifier l'état de conservation de cette tour, Madame le maire et Madame Desdoits se sont rendues sur site accompagnés d'ENEDIS.

Elles ont constaté que des tuiles étaient tombées de la toiture, les joints des briques à l'intérieur comme à l'extérieur sont en mauvais état, 2 grands trous béants dans le sol (afin de faire passer les câbles) qui est totalement à refaire ainsi que le soupirail, pour l'aération dont la grille, ne tient plus. Il conviendra également de changer la porte.

Avant de prendre une décision, concernant la cession de ce poste, Madame le maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 2 VOIX POUR LA CONSERVATION, 5 VOIX CONTRE LA CONSERVATION, 6 ABSTENTIONS.

- **DECIDE** de ne pas conserver le poste tour
- **CHARGE** Madame le maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches afférentes

Délibération n°2021- 032 – DELIBERATION RELATIVE A L'HOMMAGE DE MONSIEUR Gérard LEFEBVRE (employé municipal)

Madame le maire rappelle que Monsieur Gérard LEFEBVRE a été employé par la commune du 1^{er} octobre 1989 au 1^{er} septembre 2017 date de son départ à la retraite. Compte tenu de son investissement dans les missions qui lui ont été confiées et afin de lui rendre hommage en raison de son attachement à notre village, Madame le maire propose d'apposer une plaque au niveau de l'atelier communal sur laquelle sera mentionnée : « Monsieur Gérard LEFEBVRE a travaillé pour notre commune de 1989 à 2017 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 VOIX POUR :

- **REJETTE** la proposition de Madame le maire
- **DECIDE** de donner le nom de Monsieur Gérard LEFEBVRE à l'atelier municipal

- **CHARGE** Madame le maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches afférentes
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'achat de la plaque seront inscrits au budget primitif 2022.

Délibération n°2021- 033 – DELIBERATION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE

Madame le maire rappelle que le photocopieur de l'école a été acheté en octobre 2015 avec un groupement de commande (Seine et Vexin).

Le contrat de maintenance est arrivé à échéance fin octobre 2021, il ne peut être renouvelé. Le remplacement du photocopieur est inévitable, il est actuellement en panne.

Pour cela, deux solutions sont possibles :

- Un achat ou une location

Après réflexion, il semble préférable d'opter pour la solution de la location. Une synthèse des devis fournis par quatre prestataires pour des copieurs multifonctions est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer un photocopieur à la société SHARP suivant le devis en annexe,
- **CHARGE** Madame le maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches afférentes.
- **DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2022 et suivants.

Délibération n°2021- 034 – DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Madame le maire souhaite faire participer les jeunes à la vie du village en créant une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage entre la municipalité et les enfants sur les questions d'intérêt communal et plus généralement sur la citoyenneté et de la démocratie, un CMJ. Elle a confié ce dossier à Madame Véronique ALLOT qui sera chargée de l'animation de cette structure. Afin de faire fonctionner ce CMJ dans les meilleurs délais, Madame le maire propose de s'appuyer sur les élections des délégués de classe de l'école, dans un premier temps, et de définir plus finement dans un règlement les objectifs, les modalités d'élection, les missions et la gouvernance de ce CMJ qui sera proposé à la délibération du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un CMJ au sein de la commune
- **CHARGE** Madame le maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches afférentes
- **DIT** que, si besoin, des crédits pourront être inscrit aux budgets primitifs 2022 et suivants.

Madame Allot dit que par manque d'information, la création du Conseil municipal des jeunes (CMJ) s'avère très compliqué pour un petit village. Elle aurait aimé avoir tous les éléments dès que cette mission lui a été confiée sans avoir à revenir plusieurs fois sur le sujet.

Le maire et la commission vie scolaire lui ont assuré tout leur soutien dans la gestion de ce CMJ.

L'installation de ce dernier se déroulera lors du prochain Conseil municipal, début janvier, probablement un samedi matin.

Délibération n°2021-035- DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 – Ajustement du budget 2021 pour le paiement des Charges de personnel et frais assimilés.

Madame le maire explique que le montant restant disponible au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés n'est pas suffisant pour le paiement des salaires et des charges du mois de décembre 2021. Le budget ayant été voté en suréquilibre. Il convient, en conséquence, d'opérer les modifications budgétaires nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **DECIDE** d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

⇒ **Section de fonctionnement** : Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : + 8 600.00 €uros

⇒ **Section de fonctionnement** : Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : +120.00 €uros (remboursement acompte location salle des fêtes)

➤ **CHARGE** Madame le maire, ou son représentant, de procéder à toutes démarches administratives afférentes.

Délibération n°2021- 036 – DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CADRE DE VIE

Madame le maire informe les membres du Conseil que Madame Mélanie Desdoits participe activement à la commission cadre de vie, elle souhaite intégrer cette dernière.

Ainsi, la commission cadre de vie se composerait comme suit :

Cadre de vie	M. LEMONNIER Mathieu	Mme CHAMI Laurence Mme DESDOITS Mélanie Mme HUGAULT Nathalie Mme JOUVENCON Martine Mme SAINT-MLEUX Valérie
--------------	----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Approuve** l'intégration de Madame Mélanie DESDOITS au sein de la commission cadre de vie

Informations du maire

- ✓ Les parents d'élèves ont signalé, par courrier à l'adresse du maire, les difficultés concernant le remplacement de Madame Gourmand suite à son absence. Madame le maire a contacté Madame l'inspectrice. Cette dernière a affirmé qu'elle ferait le maximum pour qu'un remplaçant soit affecté de façon pérenne dès la rentrée de janvier, si cette absence devait se prolonger. Cette information a été transmise aux parents d'élèves.
- ✓ L'agenda partagé de Google est en test auprès des adjoints. Si ce dernier se révèle positif, il sera proposé à l'ensemble de l'équipe municipale.
- ✓ ENEDIS propose de verser une indemnité forfaitaire de 375 € en régularisation de la servitude pour le transformateur des bonnes joies. Madame le maire se propose de négocier une indemnité plus importante.

- ✓ La communauté urbaine organisera jeudi une conférence des maires qui aura pour thème la fiscalité de la CU.
- ✓ L'entreprise Vaz qui réhabilite le mur de la D205 devra détailler son devis.
- ✓ Madame le maire s'interroge sur l'intérêt de maintenir les traditionnels vœux à la population compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire. Une décision sera prise prochainement.
- ✓ Le logiciel de gestion de la cantine a été commandé auprès de 3Douest, les éléments pour le paramétrage ont été transmis à la société. 2 demi-journées de formation auront lieu les 6 et 11 janvier 2022. Le règlement du périscolaire devra être actualisé. Madame Desdoits suggère qu'un courrier d'information soit adressé aux parents d'élève avant la mise en œuvre de la nouvelle procédure de gestion.
- ✓ Sécurité dans le village : Mesdames Chami et Desdoits ont bénéficié de la démonstration de la plateforme « voisins vigilants », leur avis est partagé, coût + ou - 800 € pour la commune, gratuit pour les lainvillois. Une autre démonstration sera effectuée par Panneapocket le 21 décembre. Cette application est utilisée par la DGGN (direction générale de la gendarmerie nationale) coût 130 € pour la commune, gratuit pour les lainvillois.
- ✓ La boulangerie « Quai des pains de Drocourt », qui fournit le pain pour la restauration scolaire, nous a informés que suite à l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie elle est contrainte de réviser sa remise commerciale. Celle-ci passerait de 10 à 5%. Ceci porterait le prix de la baguette à 0,95 € au lieu de 0,90 €.

La séance est close à 20h30.

A l'issu du Conseil, Madame Chami indique qu'une réponse devrait être faite aux lainvillois qui évoquent les problèmes de vitesse, rue aux canes (FB).

Martine QUIGNARD
Maire de Lainville-en-Vexin

